

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 15 septembre 2026

Délibération n°
20260915-04

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoît, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
8 septembre 2026

Absents : Mme LAINÉ Delphine (excusée), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme GRIVEL Allma (excusée)

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES – ANNEE 2027

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 SEP. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

16 SEP. 2026

Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le tarif des gîtes communaux pour l'année 2027.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe les tarifs de location des gîtes communaux n°1, 3 et 4, pour l'année 2027, selon le tableau joint,

Rappelle qu'un acompte d'un montant de 25% du prix de la location est demandé lors de la réservation,

Confirme que cet acompte n'est pas remboursé en cas de désistement ou de départ anticipé, sauf dans les cas exceptionnels de décès ou de maladie dûment justifiée (certificat de décès, certificat médical).

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 15 septembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS

TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027

Périodes hivernales

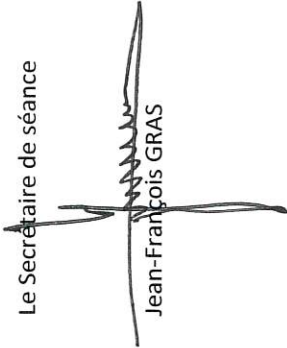
PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
D'octobre à avril	La semaine	400.00 €	70.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	200.00 €	
Caution à l'arrivée		400.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Périodes estivales

PERIODE	DUREE DE LOCATION	TARIF	La nuitée supplémentaire
De mai à septembre	La semaine	350.00 €	50.00 €
	Le week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	150.00 €	
Caution à l'arrivée		350.00 €	
Forfait ménage		50.00 €	

Vu pour être annexé à la délibération n°20260915-04 du 15 septembre 2026

Le Secrétaire de séance


Jean-François GRAS

